



Suite au CTM du 6/02/20 et malgré la mobilisation des SPIP depuis début décembre, la réforme de la mobilité dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion a été adoptée. Nous dénonçons ce passage en force au détriment des droits des agents.

La CGTIP a obtenu le maintien d'un système de cotation pour cette année. Nous pourrions nous « satisfaire » des modalités de mutation proposées au titre de l'année 2020, notamment au regard de la volonté du Ministère, partagée par la DAP de profiler l'ensemble des postes, **mais ces modalités ne restent valables que pour 2020**. Toutefois, il faut se rappeler qu'avec la disparition définitive de la CAP de mobilité, **les représentants élus par les personnels ne pourront plus vérifier ces cotations lors de l'instance et assurer l'équité et l'égalité de traitement.**

Réuni.e.s en Assemblée Générale ce mardi 25/02/20, les personnels présents, syndiqués et non syndiqués, du SPIP de Versailles ont voté à l'unanimité la **suspension de la mobilisation jusqu'en juin, à la reprise des discussions sur les modalités de la réforme au delà de 2020.**

En effet les pénibles travaux pour la période 2021-2023 (sur la durée minimale et/ou maximale, la non publication des postes susceptibles d'être vacants, la possibilité de blocage du DFSPIP pour s'assurer du « bon fonctionnement du service » etc) reprendront dès la fin de cette campagne de mobilité en juin. **Alors la lutte devra reprendre, et nous la poursuivrons tant que le corps des CPIP n'intégrera pas l'annexe du décret du 29 novembre 2019, seule garante de la pérennité de mobilité par un système par points.**

Dans un contexte global de casse du service public, nos missions sont chaque jour fragilisées, bientôt les conséquences de la LPJ viendront achever des services épuisés et méprisés, il ne manquait plus que voir nos droits piétinés...**alors cet été, nous serons mobilisé.e.s pour être mis.e.s à l'annexe et pas à l'index !**

La CGTIP 78
L UFAP 78
Les agents de Versailles